



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2025, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSE.

Sont présents : Madame Mélanie Royer-Couture et messieurs Anthony Drouin, Christian Rodrigue, Claude Leclerc, Hugo St-Laurent, Marc Magny et Simon Rooney.

Invité : Monsieur Eric Ennis, directeur général et trésorier.

Secrétaire d'assemblée : Madame Marie-Noël Duclos, greffière.

Ouverture de la séance Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #25-328
Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dossiers en administration
 - 3.1. Déclaration des intérêts pécuniaires
 - 3.2. Déclaration de dons et autres avantages
 - 3.3. Embauche - Journalier temporaire
 - 3.4. Nomination - Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré
 - 3.5. Nomination - Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Québec
 - 3.6. Nomination - Comité des ressources humaines et relations de travail
 - 3.7. Nomination - Comité de gouvernance, d'accès et de protection des renseignements personnels
4. Dossiers en travaux publics
 - 4.1. Attribution de contrat - Cueillette et transport d'ordures ménagères à chargement frontal
5. Avis de motion
 - 5.1. Règlement 25-902 modifiant le règlement 15-678 concernant le comité consultatif d'urbanisme afin de réviser les règles encadrant la gestion du comité
6. Période de questions
7. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Considérant que l'avis de convocation a été signifié dans les délais et moyen prévu pour une séance extraordinaire à tous les membres du conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que rédigé.



No de résolution
ou annotation

Dossiers en administration

Déclaration des intérêts pécuniaires En vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités*, les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil municipal sont déposées.

Déclaration de dons et autres avantages En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, les membres du conseil municipal déclarent n'avoir reçu aucun dons et autres avantages au cours de l'année 2025.

Rés. #25-329 Considérant les besoins opérationnels accusés au sein du service de la gestion des actifs;

Embauche - Considérant que l'ajout temporaire de personnel est nécessaire pour assurer le bon déroulement des activités et le maintien de la qualité des services;

Journalier temporaire Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée;

Considérant le processus de sélection des candidats;

Considérant que le candidat rencontre les exigences du poste;

Considérant la recommandation du directeur de la gestion des actifs;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Anthony Drouin et unanimement résolu ;

Que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges procède à l'embauche de monsieur William Boucher à titre de journalier temporaire à compter du 1er décembre 2025 et selon les conditions de travail prévues à la convention collective.

Rés. #25-330 Considérant que l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré requiert la nomination d'un représentant du conseil municipal pour siéger à son conseil d'administration;

Nomination - Conseil d'administration de l'OMH de la Côte-de-Beaupré Considérant que le conseil municipal juge opportun de procéder à cette nomination afin d'assurer une représentation adéquate et la collaboration entre l'OMH et la Municipalité;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Christian Rodrigue et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal nomme Claude Leclerc à titre de représentant officiel de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré;

Que cette nomination entre en vigueur immédiatement et demeure valide jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution soit adoptée par le conseil municipal.

Rés. #25-331 Considérant que la Ville de Québec a mis en place un comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique;

Nomination - Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Québec Considérant que la participation de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges à ce comité est jugée nécessaire afin d'assurer un suivi rigoureux des activités et de représenter les intérêts des citoyens;



No de résolution
ou annotation

Rés. #25-332
Nomination -
Comité des
ressources
humaines et
relations de
travail

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant officiel de la Municipalité pour siéger à ce comité;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal nomme Simon Rooney à titre de représentant officiel de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges au comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Québec.

Considérant que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a déjà constitué un comité des ressources humaines et relations de travail;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la nomination officielle des élus appelés à y siéger;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Simon Rooney et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal nomme Mélanie Royer-Couture, Claude Leclerc et Marc Magny à titre de membres du comité des ressources humaines et des relations de travail.

Rés. #25-333
Nomination -
Comité de
gouvernance,
d'accès et de
protection des
renseignements
personnels

Considérant que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a constitué un comité de gouvernance, d'accès et de protection des renseignements personnels afin d'assurer la conformité aux lois et règlements en matière de gestion des données et de transparence administrative;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un élu pour siéger à ce comité;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal nomme Christian Rodrigue afin de siéger au comité de gouvernance, d'accès et de protection des renseignements personnels.

Dossiers en travaux publics

Rés. #25-334
Attribution de
contrat -
Cueillette et
transport
d'ordures
ménagères à
chargement
frontal

Considérant que la Municipalité a invité deux entreprises à soumissionner pour la cueillette et le transport d'ordures ménagères à chargement frontal :

- GFL Environmental Inc.
- Villéco Inc.

Considérant que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaire	Total annuel 2026	Total annuel 2027 (optionnel)
Villéco Inc.	47 274,56 \$	48 647,68 \$
GFL Environmental Inc.	49 077,27 \$	50 548,47 \$

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Anthony Drouin et unanimement résolu ;



No de résolution
ou annotation

Que le conseil municipal attribue le contrat de cueillette et de transport d'ordures ménagères à chargement frontal pour l'année 2026 à l'entreprise Villéco Inc. pour un montant de 47 274,56 \$ avant taxes.

Les sommes seront prises à même le budget de fonctionnement.

Avis de motion

Avis de motion
règlement 25-
902 modifiant
le règlement
15-678

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, monsieur Claude Leclerc, conseiller, par la présente :

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 25-902 modifiant le règlement numéro 15-678 concernant le comité consultatif d'urbanisme afin de réviser les règles encadrant la gestion du comité;

Dépose le projet numéro 25-902, séance tenante.

Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens sur les points de l'ordre du jour.

La période de questions a débuté à 20h08 et s'est terminée à 20h09.

Rés. #25-335
Clôture de la
séance et
levée de
l'assemblée

Il est proposé par monsieur Christian Rodrigue et unanimement résolu ;

Que la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges soit levée à 20h09.

Je, Mélanie Royer-Couture, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Mélanie Royer-Couture, mairesse

Marie-Noël Duclos, greffière